

Location du club house

Formulaire de réservation, prise, utilisation et remise du club house

Aménagement

Le club-house peut accueillir jusqu'à 40 personnes. Il est doté d'une grande pièce avec des tables et chaises, d'un WC mixte, d'une terrasse, d'une cuisine agencée avec matériel de cuisine courant (voir liste annexée), un four, un réfrigérateur, un congélateur un lave-vaisselle une plaque de cuisson et une machine à café. Le local est non accessible aux personnes handicapées.

Prix des locations

Le prix de la location est convenu pour une durée de moins de 4H selon le tarif suivant :

- Membres du TC Marin -20% : CHF 40.00
- Visiteurs externes : CHF 50.00

Le prix de la location est convenu pour une durée jusqu'à 8H selon le tarif suivant :

- Membres du TC Marin -20% : CHF 72.00
- Visiteurs externes : CHF 90.00

Le prix de la location est convenu pour une durée jusqu'à 24H selon le tarif suivant :

- Membres du TC Marin -20% : CHF 184.00
- Visiteurs externes : CHF 230.00

Le prix de la location est convenu pour une durée jusqu'à 48H (weekend) selon le tarif suivant :

- Membres du TC Marin -20% : CHF 320.00
- Visiteurs externes : CHF 400.00

Le montant de la location est payable à l'avance par facture, ou par TWINT/CASH lors de la remise de la clé et/ou du badge d'accès par le secrétariat du TC Marin et/ou le/la personne en charge. Un dépôt de CHF 50.- sera perçu lors de la remise de la clé ou du badge d'accès. Ce montant sera rendu lors de la reprise de la clé et/ou du badge (sous déduction de frais éventuels ou casse).

Annulation

Pour toute annulation de réservation des frais de gestion d'un montant de CHF 50.00 seront facturés. En cas d'annulation annoncée par écrit au moins un mois à l'avance de la date réservée, aucun frais d'annulation sera demandé.

Responsabilités

La personne mentionnée sur le formulaire de réservation est responsable des lieux durant la location. Elle doit être présente lors de la remise des clés et lors de la restitution des locaux après location. La personne responsable doit être majeure.

Prise des locaux

La remise et la reprise de la clé ou du badge d'accès a lieu au club-house avec le/la concierge à heures fixes. Un état des lieux est réalisé lors de la remise de la clé ou du badge par le/la secrétariat ou le/la concierge. Les éventuelles constatations seront notées ci-dessous.

Restrictions

Le club-house, les locaux, le mobilier et l'équipement sont traités avec soin. Clous, vis, punaises, agrafes et colle sont interdits. Il est interdit de camper aux alentours du club-house et d'y dormir. Les locaux sont "non-fumeur". Le stationnement de véhicules s'effectue sur les parkings publics de la Commune. Les places de parking du CIS sont exclusivement réservés aux clients du CIS. Les vestiaires et les toilettes du club-house doivent rester accessibles pour les membres du TC Marin.

Nettoyages

Le club-house ainsi que les WC et les vestiaires doivent être rendus propres. Les tables et les chaises seront nettoyées et rangées. Le lave-vaisselle et le frigo seront vides et propres. Les sols de tous les locaux seront balayés et récurés. Les vitres seront propres. Tous les déchets seront ramassés par le locataire.

Remise des locaux

La remise des locaux sera accompagnée par un état des lieux de la personne en charge et en présence du locataire.

La caution de 50.00CHF sera rendue si tout est en ordre. En cas de matériel manquant, le/la concierge retiendra directement le montant nécessaire. Pour tous conflits, le comité du TC Marin sera juge.

Domages

Le locataire annonce immédiatement des éventuels dégâts au secrétariat et/ou la personne en charge du TC Marin. Le locataire assume les frais de réparation ou de la remise en état qui seront exécutés par la personne en charge du TC Marin et/ou une entreprise spécialisée externe. Les frais liés au matériel manquant ou cassé seront perçus par le secrétariat ou la personne en charge à la restitution de la clé et/ou du badge d'accès.

Date de la location

Le club house sera loué le _____ de _____ heures à _____ heures

Contrat

Nom et prénom du locataire :

Par sa signature, le locataire a pris connaissance de ce qui précède et en est l'unique responsable.

Date du jour :

Signature du locataire :

Remarque lors de la remise du local, son inventaire, de la clé et/ou du badge d'accès :

Date et heure du jour :

Nom et prénom du locataire :

Signature du locataire :

Nom et prénom du secrétariat et/ou de/la personne en charge du TC Marin :

Signature du secrétariat et/ou de/la personne en charge du TC Marin :